



FORMATION NATIONALE DES TAXIS INDÉPENDANTS

SIÈGE : FORMATION FNTI 141 RUE BARABAN 69003 LYON

TÉLÉPHONE 04.28.38.44.44 - Site internet www.fnti-formation-taxi.com

Association loi 1901 - SIRET : 414 617 555 000 35 - N° déclaration d'activité : 826 905 736 69-Code NAF 8559A

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Programme, durée de la formation, délivrance de l'attestation

Conformément à l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi

Public concerné : conducteurs de taxi

Prérequis : être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité

Objet : La formation continue obligatoire prévue à l'article R. 3120-8-2 du code des transports permet la mise à jour des connaissances essentielles pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

Durée : Ce stage comporte quatorze heures de formation, pouvant être fractionnées en quatre périodes de trois heures trente au cours d'une période de deux mois maximums, et est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports.

Contenu de la formation :

La formation comporte

➤ **Trois modules d'approfondissement obligatoires :**

- Droit du transport public particulier de personnes.
- Réglementation spécifique à l'activité taxi
- Sécurité routière.

➤ **Autre module d'approfondissement :**

- Gestion, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Modules non dispensés à ce jour : Anglais, Prévention et secours civiques.

Chaque module dispensé est traité en trois heures trente.

Délivrance attestation :

A l'issue du stage de formation continue, une attestation de suivi de la formation continue, signée et datée par le représentant légal du centre de formation, est remise au conducteur sans délai, sur un support durable au sens du 3° de l'article L. 221-1 du code de la consommation. La validité de cette attestation est de cinq ans à compter de la date du jour où elle est remise.

Le référentiel des connaissances est celui figurant [en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017](#) relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens.



FORMATION NATIONALE DES TAXIS INDÉPENDANTS

SIÈGE : FORMATION FNTI 141 RUE BARABAN 69003 LYON

TÉLÉPHONE 04.28.38.44.44 - Site internet www.fnti-formation-taxi.com

Association loi 1901 - SIRET : 414 617 555 000 35 - N° déclaration d'activité : 826 905 736 69 - Code NAF 8559A

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Programme, durée des modules et coût

Conformément à l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi

DUREE	PROGRAMME
3 HEURES 30	Evolutions législatives et réglementaires, nationales et locales, applicables aux taxis.
3 HEURES 30	Sécurité routière.
3 HEURES 30	Evolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport de personnes, notamment celles de transports assis professionnalisés, services réguliers et à la demande, transports de personnes à mobilité réduite.
3 HEURES 30	Gestion, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le nombre de place par stage est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée
De nouvelles dates pourront être proposées si les formations proposées sont complètes ou annulées
faute d'inscription suffisante.

Inscription possible jusqu'à 72h avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Accessibilité PSH : Si vous avez un besoin particulier en formation, veuillez nous contacter.

Supports pédagogiques : Des livrets pédagogiques imprimés sont fournis par l'organisme de formation.

Animation pédagogique : Formateurs experts dans le domaine.

Durée : 14 heures

Horaire : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Coût de la formation continue : 300 € (Association Loi 1901 non assujettie à la TVA article 293B du CGI).

Taux horaire : 21,42 €

FORMATION NATIONALE
DES TAXIS INDÉPENDANTS
141 rue Baraban
69003 Lyon
Tél. 04 28 38 44 44
Agrément 9601

